

3^e RAPIDE DU CHÂTEAU MONTAIGUILLON

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 GÉNÉRALITÉS

L'Association Echiquier Bordelais avec le Château Montaguillon organisent le

3^e RAPIDE DU CHÂTEAU MONTAIGUILLON

Dimanche 28 août 2022

Château Montaguillon
4 Route de Montaguillon
33570 Montagne

Article 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 88^e Congrès de la FIDE à Goy nuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » s'applique.
Le délai de forfait est de 10 minutes.
- Le tournoi est ouvert aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglés leurs droits d'inscription à l'heure prévue pour la clôture
Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

Article 3 HORAIRES

- Accueil : 8h 30
- Limite Pointage : 9h 30
- Ronde 1 : 10h 00
- Ronde 2 : 10h 40 *
- Ronde 3 : 11h 20 *
- Ronde 4 : 12h 00 *
- Pause déjeuner
- Ronde 5 : 14h 40
- Ronde 6 : 15h 20 *
- Ronde 7 : 16h 00 *
- Ronde 8 : 16h 40 *
- Ronde 9 : 17h 20 *
- Remise des prix à 18h 00 **

* Ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

** Ou 5 minutes après le(s) Blitz Armagédon(s)

Article 4 CADENCE

- 12 minutes + 3 secondes par coup

Article 5 DROITS D'INSCRIPTION

- GM/MI/ : gratuit
- Seniors : 20 €
- Jeunes (<20 ans) : 12 €

Article 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
 - Performance
- Pour le classement des trois premières places, Blitz Armageddon (5/4)

Article 7 PRIX

- Prix aux 3 premiers minimum du tournoi principal
- Prix par catégories
- La liste des prix sera affichée avant le début de la cinquième ronde

Article 8 ARBITRAGE

Arbitre tournoi principal : Pierre Lapeyre Arbitre Fédéral Elite 2

Article 9 COMMISSION D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

Article 10 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- **A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.** L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 11 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur,
Mathieu TERNAULT

L'arbitre,
Pierre LAPEYRE